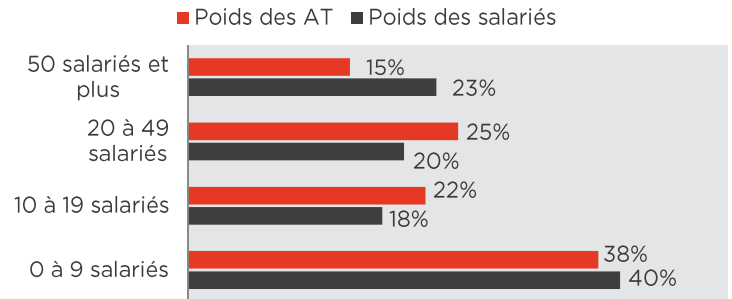


ACCIDENT DU TRAVAIL

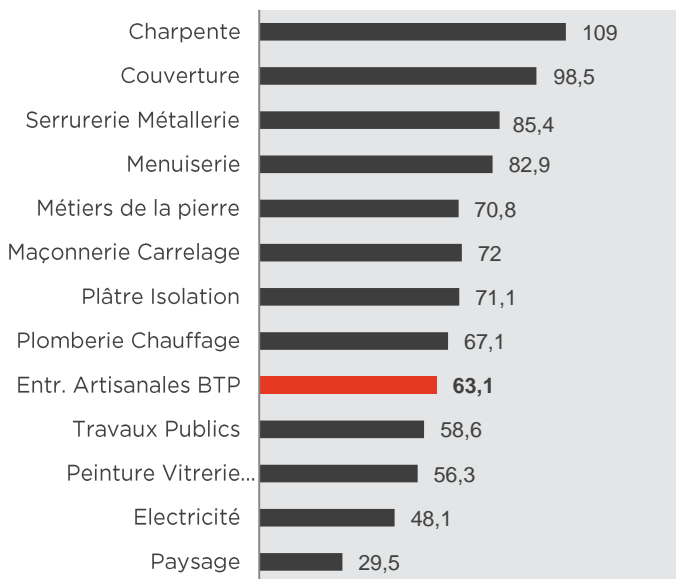
Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Salariés	873 474	851 712	847 518
	/	-5,8% ↘	-0,4% ↘
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	57 933	55 454	53 471
	/	-4,3% ↘	-3,6% ↘
Décès	76	80	69
	/	+5,3% ↗	-13,8% ↘
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	4 206	3 973	3 717
	/	-5,5% ↘	-6,4% ↘
Journées perdues	3 864 962	3 871 954	3 816 839
		+0,1% ↗	-1,4% ↘

Répartition des Accidents de Travail par taille d'entreprise



Les entreprises de 0 à 9 salariés représentent 40% de la totalité des salariés et 38% du total des accidents de travail.

Accidentologie selon l'activité (IF)

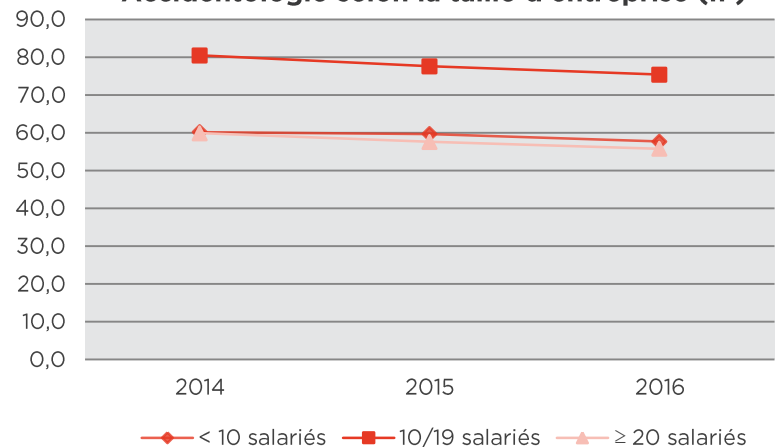


71 JOURS

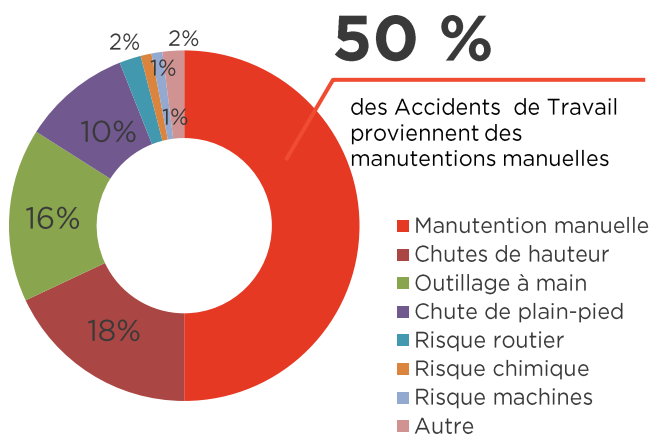


Nombre de journées perdues par accident de travail en moyenne pour les entreprises artisanales en 2016.

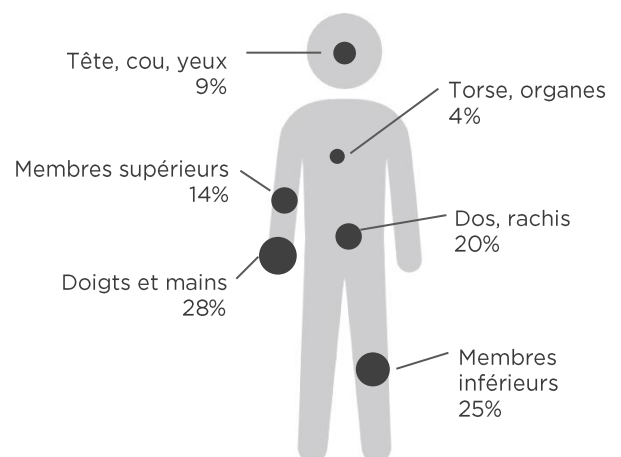
Accidentologie selon la taille d'entreprise (IF)



Cause des accidents



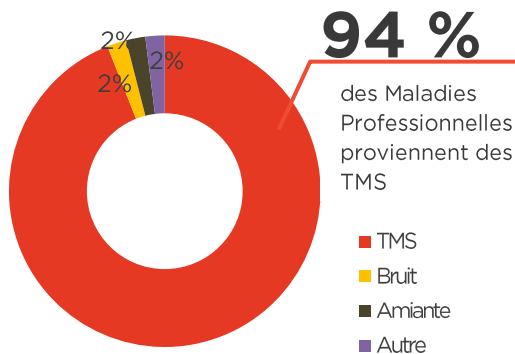
Siège des lésions



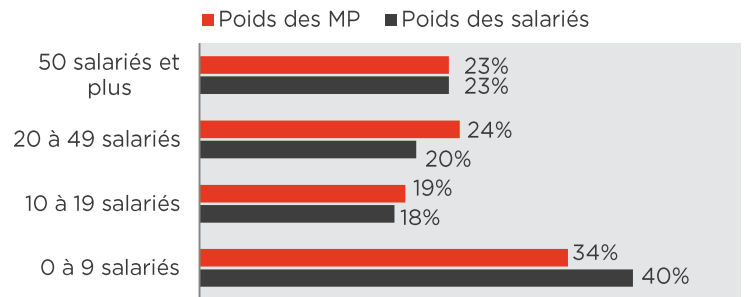
MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Maladies Prof.	3 650	3 540	3 493
	/	-3% ▼	-1,3% ▼
Nouvelles IP	1 712	1 831	1 796
	/	+7% ↗	-2% ▼
Décès	9	10	9
	/	+11% ↗	-10% ▼

Répartition des MP par catégorie



Répartition des Maladies Professionnelles par taille d'entreprise



Les entreprises de 0 à 9 salariés représentent 40% de la totalité des salariés et 34% du total des maladies professionnelles.

244 JOURS



Nombre de journées perdues par maladies professionnelles en moyenne pour les entreprises artisanales en 2016.

ACCIDENT DE TRAJET

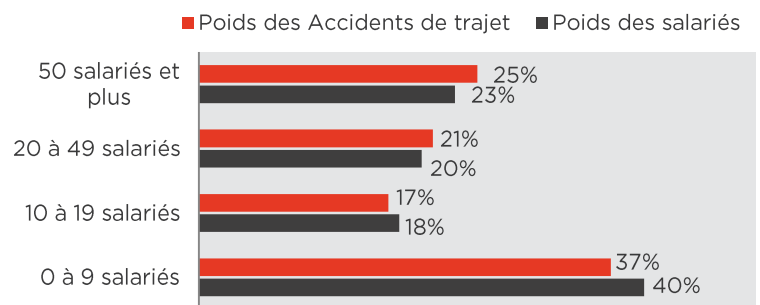
Entreprises < 20 salariés	2014	2015	2016
Accidents trajet	2 891	2 583	2 516
	/	-10,6% ▼	-2,6% ▼
Nouvelles IP	258	249	185
	/	-3,5% ▼	-25,7% ▼
Décès	19	13	23
	/	-31,6% ▼	+77% ↗

81 JOURS



Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2016.

Répartition des Accidents de Trajet par taille d'entreprise



Les entreprises de 0 à 9 salariés représentent 40% de la totalité des salariés et 37% du total des accidents de trajet.



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2016 dans les entreprises artisanales du BTP (établissements de moins de 20 salariés). Dans les statistiques de sinistralité, il est tenu compte des arrêts de travail de plus de 24h et des sinistres* ayant entraîné une incapacité permanente ou un décès, intervenus dans l'année. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAM.

*Le terme « sinistre » désigne tout accident de travail, accident de trajet et maladie professionnelle.



PÉRIMÈTRE
Entreprises du BTP



CIBLE
Salariés des
entreprises artisanales



PÉRIODE
Année 2016

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales du BTP pour identifier, dans un premier temps, ses spécificités et engager à la suite, des actions de prévention plus ciblées.

INDICATEURS

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

DEFINITIONS

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP).

Accident de travail : Un accident de travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle, elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.

FAITS MARQUANTS

L'année 2016 enregistre, pour la 5^{ème} année consécutive, une baisse du nombre d'accidents de travail (-3,6%), de maladies professionnelles (-1,3%) et d'accidents de trajets (-2,6%) dans les entreprises artisanales du BTP.

Parmi les principaux enseignements, on note que les salariés d'entreprises de 0 à 9 salariés sont moins exposés aux accidents de travail, puisqu'ils concentrent 38% des AT survenus en 2016 mais constituent 40% de l'effectif salarié de ce secteur. Il en est de même pour les salariés des entreprises de plus de 50 salariés. En revanche, les salariés des entreprises de tailles intermédiaires (de 10 à 49 salariés) sont plus exposés aux accidents de travail. Ce constat est également valable pour les maladies professionnelles et les accidents de trajet.

Les maladies professionnelles sont à 94% des troubles musculo-squelettiques (TMS) ; affections qui touchent particulièrement les muscles, les tendons, les nerfs et les articulations (cartilages, ménisques...). Les affections les plus fréquentes sont les douleurs articulaires, coiffe des rotateurs à l'épaule, lésion du ménisque, lombalgies, tendinites (épicondylite au coude...) et le syndrome du canal carpien.